



# Bilan 2017

Gestion des matières résiduelles

## Table des matières

INTRODUCTION .....	1
Collecte des matières résiduelles porte à porte .....	2
Ordures.....	2
Matières recyclables.....	4
Récupération du cartons .....	6
Textiles et autres articles usagés.....	6
Résidus domestiques dangereux.....	7
Piles et cellulaires .....	10
Résidus putrescibles .....	11
Location de conteneurs.....	13
Traitement des boues municipales .....	14
Suivis des vidanges des fosses septiques .....	15
Adoption de règlement sur la gestion des matières résiduelles.....	16
Compostage domestique .....	16
CONCLUSION .....	17
Annexe 1 : Suivis de la mise en œuvre du PGMR révisé 2016-2020 .....	18

## INTRODUCTION

L'année 2017 était la première année suivant l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR) qui a eu lieu le 18 novembre 2016.

Le PGMR est un document de planification de la gestion des matières résiduelles pour les années 2016 à 2020. Il sert d'outil de travail où tout ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC est quantifié, estimé et planifié. Il présente également des orientations et leurs moyens de mises en œuvre.

Le PGMR révisé couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles : secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD).

Ce bilan présente par matières les résultats obtenus, par les différentes actions mises de l'avant en gestion des matières résiduelles au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville.

## Collecte des matières résiduelles porte à porte

Les statistiques sur les collectes porte à porte des matières résiduelles (ordures et matières recyclables) donnent un aperçu des quantités collectées pour le secteur résidentiel et les petits ICI (industries, commerces et institutions) générant un volume comparable à une habitation résidentielle ainsi que quelques commerces inclus dans la collecte résidentielle pour les 11 municipalités du territoire de la MRC. Les ICI ayant des contrats privés ne sont pas inclus.

### Ordures

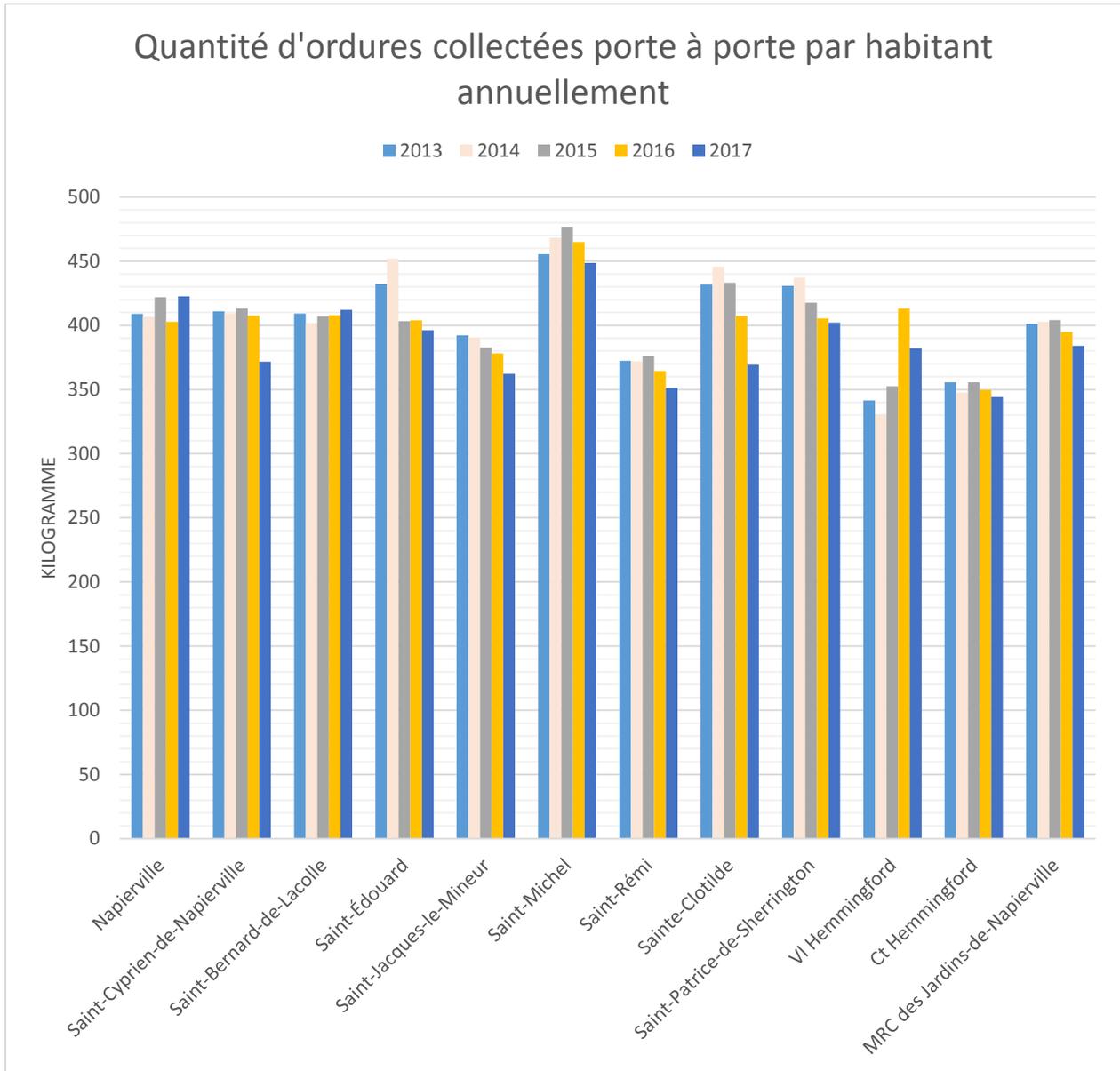
La MRC des Jardins-de-Napierville affiche une moyenne annuelle de 384 kg d'ordures collectées à la porte par habitant en 2017. Fait intéressant, alors que la quantité d'ordures produites par habitants augmentait légèrement depuis les dernières années, celle-ci est descendue en 2016 et a continué sa pente descendante en 2017.

Pour la majorité des municipalités de la MRC, les quantités d'ordures collectées porte à porte par habitant diminuent de façon minime ou restent stables depuis les 4 dernières années.

La municipalité de Napierville a connu une augmentation de 20 kg par habitant que l'on pourrait attribuer aux inondations dont ont été victimes plusieurs citoyens. En effet, suite au sinistre, la municipalité a procédé à la collecte des matières résiduelles causées par les inondations. Ces quantités supplémentaires ont été ajoutées à la collecte régulière.

### Ordures collectées à la porte par habitant (kg)

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Napierville</b>	409	406	422	403	423
<b>Saint-Cyprien-de-Napierville</b>	411	409	413	408	372
<b>Saint-Bernard-de-Lacolle</b>	409	402	407	408	412
<b>Saint-Édouard</b>	432	452	403	404	396
<b>Saint-Jacques-le-Mineur</b>	392	390	383	378	362
<b>Saint-Michel</b>	455	468	477	465	449
<b>Saint-Rémi</b>	372	372	376	364	352
<b>Sainte-Clotilde</b>	432	446	433	407	369
<b>Saint-Patrice-de-Sherrington</b>	431	437	417	405	402
<b>VI Hemmingford</b>	342	331	353	413	382
<b>Ct Hemmingford</b>	356	348	356	350	344



## Matières recyclables

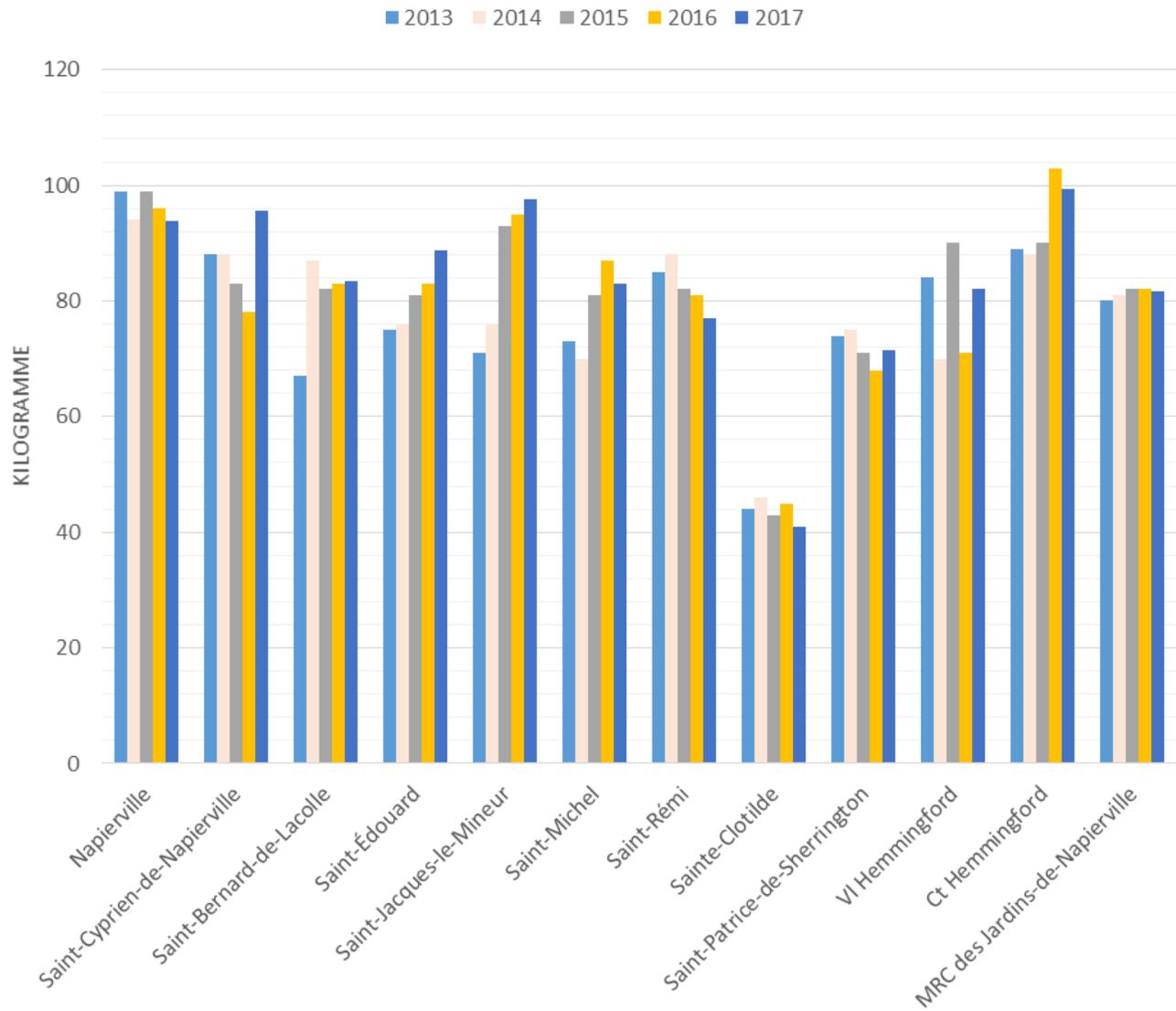
Pour l'ensemble de la MRC des Jardins-de-Napierville la quantité de matières recyclables collectées porte à porte par habitant est stable. La MRC affiche une moyenne annuelle de matières recyclables collectées porte à porte de 82 kg par habitant comme pour les trois dernières années.

Pour l'ensemble des municipalités, on observe une moyenne annuelle par habitant qui se situe entre 68 kg et 99 kg. Toutefois, la municipalité de Sainte-Clotilde affiche une moyenne annuelle de seulement 41 kg par habitant. Les variations au sein des municipalités des quantités par habitant par rapport à 2016 ne sont pas significatives. Nous pouvons donc conclure que la situation est stable.

### Matières recyclables collectées porte à porte par habitant (kg)

	2013	2014	2015	2016	2017
Napierville	99	94	99	96	94
Saint-Cyprien-de-Napierville	88	88	83	78	96
Saint-Bernard-de-Lacolle	67	87	82	83	83
Saint-Édouard	75	76	81	83	89
Saint-Jacques-le-Mineur	71	76	93	95	98
Saint-Michel	73	70	81	87	83
Saint-Rémi	85	88	82	81	77
Sainte-Clotilde	44	46	43	45	41
Saint-Patrice-de-Sherrington	74	75	71	68	71
VI Hemmingford	84	70	90	71	82
Ct Hemmingford	89	88	90	103	99
MRC des Jardins-de-Napierville	80	81	82	82	82

## Quantité de matières recyclables collectées porte à porte par habitant annuellement



## Récupération du cartons

<b>Conteneurs de cartons</b>				
<b>Localisation</b>	<b>Quantité collectée (TM)</b>		<b>Coût</b>	
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
1700 Principale, Saint-Michel	4,1	5,7	582,37 \$	659 \$
Écocentre Saint-Rémi	7,6	7,58	536,00 \$	603 \$
Site de récupération rue Poupard, Napierville	Non applicable	0,63	Non applicable	472 \$

## Textiles et autres articles usagés

<b>Collectes des textiles et autres articles usagés</b>					
<b>Localisation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Quantité collectée</b>		<b>Coût</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
2412, Chemin de l'Église, Sainte-Clotilde	Friperie la Chic Boutique	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
121, rang Cyr, Saint-Cyprien de-Napierville	Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul	Inclus aux données de Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul			
1, rang St-André, St-Cyprien-de-Napierville	Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul	Inclus aux données de Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul			
544, Frontière, Hemmingford	Comptoir familial	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
458, montée Lussier, Saint-Edouard	FQDI	28 783 lbs	21 668 lbs	0\$	0\$
91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur	FQDI	18 830 lbs	14 009 lbs	0\$	0\$
105, rue Perras, Saint-Rémi	FQDI	20 758 lbs	11 410 lbs	0\$	0\$
1767, rue Principale, Saint-Michel	FQDI	10 701 lbs	6 573 lbs	0\$	0\$
119, Renaud, St-Jacques-le-Mineur	Comité d'entraide de St-Jacques-le-Mineur	Non disponible	Non disponible	2 401,95\$	0\$
459, St-Jacques, Napierville	Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul	Non disponible	165 347 lbs	Non disponible	Non disponible
370 Rue Saint-Jacques, Napierville,	Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul	Inclus aux données de Eco-friperie/ St-Vincent-de-Paul			
103, rang St-Claude, St-Bernard-de-Lacolle	Le butin	Non disponible	7 000 lbs	Non disponible	500\$

## Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) présentent un danger pour les personnes et pour la qualité de l'environnement. La disposition de ces matières doit s'effectuer de manière particulière. Ces produits ne doivent pas se retrouver ni dans les contenants à ordures ni dans les contenants de recyclage.

Plusieurs municipalités du territoire offrent des points de dépôt pour les RDD et les produits électroniques. Elles offrent ce service sans frais à leurs citoyens. Les municipalités de Saint-Michel et de St-Edouard possèdent une entente avec la municipalité de Saint-Rémi permettant à leurs citoyens d'utiliser l'écocentre de Saint-Rémi aux mêmes conditions que les citoyens de Saint-Rémi. Les quantités pour Saint-Rémi incluent donc les RDD de Saint-Edouard et de Saint-Michel.

<b>Collectes des résidus domestiques dangereux</b>					
<b>Localisation</b>	<b>Matière</b>	<b>Quantité collectée</b>		<b>Coût</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
1757 Chemin de la Rivière, Sainte-Clotilde	Batteries	Approx. 10	Approx. 25	0\$	Non disponible
	Peinture	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Huiles et filtres	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2451, Chemin de l'Église, Sainte-Clotilde	Cartouches d'encre	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
636, route 219, Hemmingford	Peinture	1 486 kg	Non disponible	Non disponible	781,18 \$
	Huiles et filtres	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
	Pneus	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
	Piles non rechargeables	346 kg	Non disponible	Non disponible	
Place Dr Bénonie Guérin, St-Jacques-le-Mineur	Journée de collecte des rdd	487 kg	987 kg	130,60\$	512,48
263, boul. Édouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur	Peinture	1 029 kg	441 kg (incluant la journée de collecte)	0\$	191,66 \$ Temps main-d'œuvre
	Huiles et filtres	1 193 kg	452 kg (incluant la journée de collecte)	63,50 \$	

Localisation	Matière	Quantité collectée		Coût	
		2016	2017	2016	2017
Écocentre Saint-Rémi	Peinture	6 346 kg	5 382 kg	Non disponible	Exploitation : 62 933,85 \$
	Huiles et filtres	3 107 kg	3 44 kg	Non disponible	
	Électronique	7 387 kg	8 753 kg	Revenus : 1 036,21 \$	Traitement des matières : 2 141,99 \$
114, rang Saint- Claude, Saint- Bernard-de- Lacolle	Journée de collecte des RDD	n/a	Non disponible	n/a	2 228,14 \$
Site de récupération rue Poupart, Napierville	RDD	468 kg	1 086 kg	3 992,32 \$	Collecte : 2 835,31\$
	Peintures	2 693 kg	3 694 kg		Traitement : 3 606,83\$
	Filtres et huiles	1 241 kg	595 kg		
260, rue de l'Église, Napierville 290, rue St-Alexandre, Napierville Site de récupération rue Poupart, Napierville	Piles	500 kg			0\$
260, rue de l'Église, Napierville	Cartouches d'encre	Non disponible	Non disponible	0\$	0\$

<b>Collectes des résidus électroniques</b>				
<b>Localisation</b>	<b>Quantité collectée</b>		<b>Revenus/couts</b>	
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
121, rang Cyr, Saint-Cyprien- de Napierville	4 350 kg	2957 kg	889,97\$	Revenus : 499,29\$
636, route 219, Hemmingford	2 684 kg	2 214 kg	Non disponible	Revenus : 823,46
405 Montée Lussier, Saint-Edouard	Non disponible	51 unités	0\$	Non disponible
263, boul Edouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur	1 447 kg	2 34 kg	Revenus: 669,65\$	Revenus : 407.32\$
Site de récupération rue Poupart, Napierville	5 943 kg	7,855 kg	Non disponible	Revenus : 1 508,31\$
Écocentre Saint-Rémi	7 387 kg	8 753 kg	Revenus : 1 036,21 \$	Revenus: 1042,41 \$
Village de Hemmingford, 636, route 219	Non applicable	4 666,68 kg	non applicable	Couts : 150\$  Revenus : 823, 44\$

## Piles et cellulaires

Appel à Recycler MD collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires. Depuis quelques années, ils ont élargi leur programme au recyclage des piles à usage unique.

<b>Collectes des piles et des cellulaires</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Collecteur</b>	<b>Quantité collectée (kg)</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>
Hemmingford (Canton)	Municipalité de Hemmingford	346,00	242
	Aérospatiale Hemmingford	19,99	
	Quincaillerie Hemmingford Inc. (RONA)	58,85	
Napierville	BMR - La Coop Unifrontières Napierville	non	
	BMR Matco Ravary (Napierville)		
	Municipalité de Napierville	500,45	672
	R. Marcil & Frères (Napierville) (RONA)	20,00	
	Uniprix	77,00	
	CLSC Jardin du Québec	8,00	
	Proxim	26,00	
Saint-Bernard-de-Lacolle	Collecte St-Bernard-de-Lacolle	146,00	
	Canada Border Services	48,00	
Saint-Jacques-le-Mineur	Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur	128,00	
Saint-Michel	BMR - La Coop Unifrontières	-	
Saint-Patrice-de-Sherrington	BMR - La Coop Unifrontières	47,00	
St-Rémi	Papeterie St-Rémi Inc.	99,00	
	Proxim	18,00	
	R.Marcil & Frères	175,00	
	Uniprix	52,00	
	Dépôt Ville de St-Rémi	291,00	454
Ste-Clotilde	Municipalité Sainte-Clotilde	42,00	56
	R. Marcil et Frères (RONA)	-	
MRC des Jardins-de-Napierville (incluent les municipalités de Saint-Michel, Saint-Edouard, St-Patrice-de-Sherrington et du village de Hemmingford)		80,00	259

## Résidus putrescibles

Les points de collectes et le ramassage porte à porte des branches, feuilles et sapins de Noël permettent de détourner de l'enfouissement des quantités significatives de matières putrescibles. Toutefois, le manque de données sur les quantités collectées ne permet pas de dresser un portrait fiable de la situation.

De plus, dans l'optique de respecter la hiérarchie des 3 RV (Réduction, Réemploi, Récupération, Valorisation) En 2017, plusieurs municipalités se sont assurées que les résidus ligneux soient réduits en copeaux et en paillis, ce qui constitue un choix environnemental judicieux.

Collectes des résidus putrescibles							
Localisation	Matière	Quantité Collectée		Coût		Destination	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017
2016 : 380, rue Blais, St-Michel 2017 : Collecte porte à porte, St-Michel	Branches	Non disponible	Non disponible	Non disponible	945\$	Brûlage	copeaux/ paillis
1757 chemin de la Rivière, Ste-Clotilde	Branches	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Brûlage et compostage sur le site	Non disponible
	Feuilles	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Brûlage	Non disponible
St-Jacques-le-Mineur, porte à porte	Branches	1 620 m <sup>3</sup>	120 m3			copeaux/ paillis	
263, boul Édouard VII St-Jacques-le-Mineur et collecte porte à porte	Sapins de Noël	12 unités	20 unités	2 949,09\$	3 690,40 \$	copeaux/ paillis	
Site de la rue Poupart à Napierville	Branches	1200 m <sup>3</sup>	Non disponible	2 759,40\$	2850,41 \$	Non disponible	copeaux/ paillis
	Sapins de Noël	15 sapins	Non disponible	Non disponible	0\$	Non disponible	copeaux/ paillis
Saint-Rémi, collecte porte à porte	Branches	Non disponible	250 m3	10 118,46 \$	8 099,78\$	copeaux/ paillis	
	Sapins de Noël	Non disponible	0,82 TM	506 \$	Inclus au contrat de collecte de matières résiduelles	copeaux/ paillis	Non disponible
219, rang St-André, St-Bernard-de-Lacolle	Branches	Non applicable	250 lbs	Non applicable	2 770\$	Non applicable	copeaux/ paillis
St-Bernard-de-Lacolle, collecte porte à porte	Feuilles	Non applicable	100 gros sacs orange	Non applicable	725 \$	Non applicable	Réutilisation
St-Patrice-de-Sherington, collecte porte à porte	Branches	Non applicable	Non disponible	Non applicable	0\$	Non applicable	copeaux/ paillis

## Location de conteneurs

<b>Liste des conteneurs municipaux</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MATIÈRE</b>	<b>COUTS</b>		<b>QUANTITÉ TOTALE</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Canton de Hemmingford	Matériaux secs	3 372,20 \$	4 477,50\$	22 600 kg	Non disponible
	Encombrants métallique	Non disponible		Non disponible	32,79 tonnes
Saint-Jacques-Le-Mineur	Matériaux secs	5083,41 \$	420, 00 \$	63 940 kg	200 verges
Saint-Rémi	Encombrants métalliques	Revenus : 3 473,08\$	3 600, 40\$	26 080 kg	16 980 kg
Napierville	Matériaux secs	Non applicable	14 141,81 \$	Non applicable	880 verges
St-Cyprien-de-Napierville	Ordures	Non applicable	715,70 \$	Non applicable	Non disponible

## Traitement des boues municipales

Les municipalités ont la responsabilité de planifier le traitement des boues selon les directives du MDDELLCC, en particulier de privilégier l'épandage sur les terres agricoles. Toutefois, cette forme de traitement est conditionnelle à un processus d'autorisation.

<b>Vidanges des boues municipales</b>					
<b>Municipalité</b>	<b>Date de la dernière vidange</b>	<b>Date de la prochaine vidange</b>	<b>Quantité (tonnes)</b>	<b>Coût</b>	<b>Mode de gestion</b>
St-Patrice de-Sherrington	19 sept 2016	2018	108	25 000,00 \$	Compostage
Village Hemmingford	24 oct 2016	2026	114	50 682,10 \$	Étendues sur des champs agricoles
St-Rémi	Automne 2017	Inconnue	620,31	393 772,13 \$	Étendues sur des champs agricoles
Napierville	Automne 2015	2019-2020	224,29	95 945,07 \$	Étendues sur des champs agricoles

## Suivis des vidanges des fosses septiques

Conformément au règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, les municipalités ont la responsabilité de vérifier la conformité des fosses septiques et la régularité de leur vidange. En 2017, comme c'était le cas en 2016, six (6) municipalités appliquent un programme de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques alors qu'en 2013 seulement quatre (4) municipalités du territoire de planification effectuaient un contrôle.

Les boues doivent être également traitées en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le MDDELCC préconise l'épandage agricole, le compostage et la biométhanisation. L'élimination doit rester la dernière disposition à envisager. Toutefois, l'information sur le traitement des boues des fosses septiques n'est pas simple à obtenir puisque les citoyens font affaire avec divers entrepreneurs dont le mode de gestion utilisé n'est pas toujours connu de la municipalité.

<b>Suivis des vidanges des fosses septiques</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Nombre de fosses septiques sur le territoire</b>	<b>Nombre de fosses septiques vidangées</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>
St-Michel	676	249	50
Ste-Clotilde	437	300	120
Canton de Hemmingford	850	422	510
St-Edouard	329	123	85
St-Jacques-le-Mineur	300	96	67
Saint-Rémi	570	Non disponible	173

## Adoption de règlement sur la gestion des matières résiduelles

<b>Règlements adoptés en 2017</b>		
<b>Municipalité</b>	<b>Règlement</b>	<b>objet</b>
Saint-Michel	No 208 remplace le 208-1 et 208-2	Fosses septiques
Napierville	268	Ordures ménagères
	311	Matières recyclables
	ROMAEU	Boues-municipales
Canton de Hemmingford	307	Boues de fosses septiques

## Compostage domestique

<b>Activités concernant le compostage domestique</b>	
<b>Municipalité</b>	<b>Action</b>
Napierville	Séance d'information sur le compostage par Mme Mélanie Morel, Agronome
Saint-Rémi	Subvention aux citoyens pour l'achat de composteurs. Trois composteurs ont été financés.

## CONCLUSION

La MRC des Jardins-de-Napierville affiche une progression continue des services offerts aux citoyens pour une saine gestion des matières résiduelles de même qu'une progression des quantités de matières résiduelles détournées des sites d'enfouissement.

En effet, outre la collecte porte à porte des matières recyclables qui est disponible dans toutes les municipalités depuis de nombreuses années, les municipalités intègrent graduellement divers services tel que des services d'apport volontaire pour les résidus de CRD, RDD, encombrants, branches, feuilles, carton etc.

On constate toutefois des écarts importants entre les municipalités au niveau des mesures en place et des résultats obtenus.

# Annexe 1

Suivis de la mise en œuvre du PGMR révisé 2016-2020

Année 2017

## Suivis de la mise en œuvre du PGMR révisé 2016-2020

### Année 2017

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement	
<b>ORIENTATION 1 : FAVORISER LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>						
1.1	Sensibiliser l'ensemble des intervenants du territoire à la gestion des matières résiduelles	ISÉ	Élaborer un plan de communication incluant notamment : Publier périodiquement de l'information sur la gestion des matières résiduelles dans les bulletins municipaux; Concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ pour les secteurs des multilogements et des ICI (2016); Éditer une liste électronique des récupérateurs présents sur le territoire (2017).	Municipalités locales / MRC	2016 : Réalisation du Plan de communication	Réalisation du Plan de communication en cours.
					2017 : Diffusion	
					2018 : Diffusion	
					2019 : Diffusion	
					2020 : Diffusion	
1.2	Actualiser annuellement les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	ISÉ	Élaborer et mettre en œuvre des indicateurs de suivi de la performance des programmes et des mesures initiés dans le cadre du PGMR. Mettre en place un comité de suivi du PGMR. Ajuster annuellement les programmes ISÉ en fonction des résultats obtenus.	MRC	2016	Élaboration des indicateurs de suivis en cours.
					2017	
					2017 à 2020	

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
1.3	Exiger que chaque municipalité produise un bilan annuel des matières résiduelles générées sur son territoire et de celles récupérées dans le cadre des programmes de collectes municipales	Acquisition de connaissances	Formuler par la MRC une requête auprès des municipalités locales de son territoire afin qu'elles produisent un rapport annuel.	Municipalités locales/MRC	2016 à 2020	Mesure réalisée et sera réalisée annuellement.
1.4	Présenter au conseil de la MRC l'état d'avancement du PGMR	ISÉ	Élaborer un bilan régional (à la dimension de la MRC) présentant l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs et les coûts afférents.	MRC	2016 à 2020	Mesure réalisée et sera réalisée annuellement.
1.5	Évaluer l'impact d'une taxation modulée pour favoriser la participation des ICI à des programmes de collecte	Encadrement	Évaluer les avantages économiques et environnementaux de l'imposition d'une taxation modulée aux ICI qui participent à des programmes de collecte.	Municipalités locales	2017	Mesure non débutée.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
	sélective et de collecte des matières organiques					
1.6	Adopter par la MRC un droit de regard sur la provenance des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement.	Réglementation	Élaborer et adopter par règlement un droit de regard sur la provenance des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement.	MRC	2016	Mesure en cours de réalisation.
<b>ORIENTATION 2 : FAVORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI ET L'AUGMENTATION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION</b>						
2.1	Promouvoir l'herbicyclage	ISÉ/ financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un programme de subvention à l'achat de lames à déchiqueter la pelouse pour toutes les municipalités de la MRC.</li> <li>Assumer 60 % du coût d'achat et d'installation de telles lames avec un budget annuel maximum de 5 000 \$.</li> </ul>	Municipalités locales	2016 à 2020	Mesure non débutée.

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement	
2.2	Promouvoir le compostage domestique	ISÉ/ financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publiciser auprès de ses municipalités locales le programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) du MDEELCC.</li> <li>Promouvoir les journées de formation sur le compostage domestique.</li> <li>Poursuivre le programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique et d'un bac de cuisine pour toutes les municipalités de la MRC.</li> </ul>	Municipalités locales / MRC	2017 à 2020	<p>Les municipalités ont été informées du programme ACDC .</p> <p>Une formation sur le compostage à été réalisée à Napierville</p> <p>La municipalité a offert la subvention de composteurs domestiques à ses citoyens. Trois citoyens s'en sont prévalus.</p>

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
2.3	Favoriser l'adhésion des ICI au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec	Encadrement	Appliquer par la MRC le principe d'exemplarité, qui est un moteur important de mobilisation, en s'inscrivant au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée. En attente du nouveau programme pour relancer cette mesure.
			Favoriser l'adhésion des ICI, incluant les municipalités, au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec par une campagne de sensibilisation.		2017 à 2020	
2.4	Élaborer et promouvoir la mise en application d'une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	Encadrement	Élaborer une politique d'achat environnemental par la MRC.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure en cours
			Adopter par la MRC et les municipalités locales une politique d'achat environnemental.		2017	
2.5	Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de la collecte sélective	Encadrement	Évaluer l'impact sur les taux de récupération des matières recyclables du changement de fréquence de la collecte sélective sur le territoire de Hemmingford.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure en cours.
			Modifier la fréquence de la collecte sélective dans les différentes municipalités locales, si les résultats du projet à Hemmingford sont probants.		2017 à 2020	Mesure en cours.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
2.6	Intervenir auprès du gouvernement québécois pour qu'il développe de nouveaux programmes de récupération	Politique	Exercer des démarches auprès du gouvernement pour qu'il implante des programmes de récupération et de valorisation efficaces des pneus hors normes et des plastiques agricoles.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée
2.7	Obliger le secteur des multilogements et celui des ICI à participer à un programme de collecte sélective	ISÉ/ Règlementation	Adopter ou modifier les règlements pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à tous les ICI et multilogements d'utiliser le service de collecte sélective, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 bacs roulants de 360 litres par adresse civique;</li> <li>• Obliger les ICI et multilogements dont les besoins excèdent le nombre de bacs de récupération maximum établi à contracter avec une entreprise privée de récupération;</li> <li>• Obliger les gestionnaires de multilogements et d'ICI à informer leur municipalité des mesures qu'ils ont appliquées et des résultats qu'ils ont obtenus dans les domaines du recyclage, de la réduction à la source, du réemploi et de la valorisation des matières résiduelles;</li> <li>• Interdire le dépôt de matières recyclables (Papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels) dans la collecte des ordures.</li> </ul>	Municipalités locales / MRC	2017	Mesures non réalisées. Toutefois, toutes les propriétés générant un volume de matières recyclables comparable à une habitation résidentielle peuvent utiliser les services de collectes municipales

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement	
2.8	Publiciser les différents volets du programme de la Table de récupération hors foyer disponibles pour les municipalités	ISÉ	Développer des outils de communication auprès des municipalités pour les informer des aides financières disponibles pour l'implantation de bacs de recyclage dans les aires publiques.	MRC	2016	Mesure réalisée.
2.9	Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire de la MRC	ISÉ	Documenter les meilleures pratiques de récupération des produits agricoles.	Municipalités locales / MRC	2017	Mesure non réalisée
			Promouvoir les programmes et les points de collecte AgriRécup.		2017	Mesure réalisée

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement	
		Implanter la récupération des plastiques agricoles dans la mesure où le gouvernement intervienne afin de favoriser le développement d'un programme de récupération de ces plastiques et, plus spécifiquement, les plastiques maraîchers de type paillis.		2018	Mesure non réalisée car non pertinente présentement	
<b>ORIENTATION 3 : APPLIQUER UN PROGRAMME DE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DE GESTION DE BOUES</b>						
3.1	Implanter le scénario retenu pour la gestion des matières organiques	Encadrement/ réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des résidus verts (gazon, feuilles, branches, sapins de Noël, etc.) par apport volontaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>Négocier avec 6 à 7 fermiers la possibilité de procéder à un co-compostage des feuilles à la ferme, sinon évaluer la possibilité de partenariat avec des MRC voisines qui prévoient la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques ou confier au privé le mandat de traiter les résidus alimentaires et des résidus verts;</li> </ul> </li> </ul>	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée. Toutefois, quelques municipalités récupèrent les branches, feuilles et sapin de Noël pour leur donner une deuxième vie.
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les dépôts et écocentres pour permettre à tous les citoyens d'y déposer par apport volontaire les feuilles, les branches et autres résidus verts;</li> </ul>		2017	Mesure en cours. Les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde, Saint-Jacques-le mineur, Saint-Rémi et de

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
					<p>Napierville ont des points de dépôts ou collecte les branches.</p> <p>Les municipalités de Sainte-Clotilde et de Saint-Rémi acceptent les feuilles dans leurs points de dépôts.</p> <p>Les municipalités de Napierville, Saint-Rémi et Sainte-Clotilde récupèrent les sapins de Noël.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réglementer pour interdire le dépôt des résidus verts dans la collecte des ordures ménagères.</li> </ul>		2018	Mesure non réalisée.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion des résidus alimentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Procéder à l'appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs aux foyers et ICI sur le territoire urbain de Saint-Cyprien-de-Napierville où sera effectuée la collecte des résidus alimentaires.</li> <li>○ Procéder à un appel d'offres pour la collecte porte-à-porte des résidus alimentaires sur le territoire identifié pour cette collecte.</li> <li>○ Favoriser l'utilisation des composteurs</li> </ul> </li> </ul>		2017	Mesure en cours

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
			domestiques (mesure 2.2) pour les milieux non desservis par la collecte porte-à-porte des résidus alimentaires.			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementer pour interdire le dépôt des matières organiques dans la collecte des ordures ménagères.</li> </ul>		2020	Mesure non réalisée.
3.2	Effectuer le suivi annuel des taux de récupération des matières organiques et ajuster le programme selon les résultats obtenus	Acquisition de connaissances	Élaborer et mettre en œuvre des indicateurs de suivi de la performance du scénario de gestion des matières organiques par le comité de suivi du PGMR.	Municipalités locales/MRC	2018	Mesure non réalisée.
			Élargir la collecte de porte-à-porte des résidus alimentaires à d'autres centres urbains du territoire de planification, si on ne tend pas à l'atteinte des objectifs.		2018	Mesure non réalisée.
3.3	Implanter, dans chacune des municipalités, un programme de suivi	Encadrement/ acquisition de connaissances/	Implanter par chacune des municipalités un programme de suivi et de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques en respect avec le Règlement Q-2, r. 22.	Municipalités locales	En cours	Mesures en cours. Les municipalités de St-Michel, Ste-Clotilde, Canton de

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
	et de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques	réglementation	Appliquer, dans les municipalités, un programme de suivi afin de documenter les quantités de boues de fosses septiques produites et dédiées à la valorisation et à l'élimination.		2016 à 2020	Hemmingford, St-Edouard, St-Jacques-le-Mineur, Saint-Rémi réalisent un suivi.  Pour 2016 et 2017, les municipalités ont eu à fournir le nombre de fosses septiques vidangées. En 2018, les quantités vidangées seront également demandées.
			Demander aux municipalités de déposer à la MRC un rapport indiquant le nombre de fosses septiques vidangées et les quantités de boues valorisées afin de produire un bilan régional.		2016 à 2020	
3-4	Promouvoir la valorisation des boues d'épuration municipales	ISÉ	Promouvoir la valorisation des boues d'épuration municipales, par la mise en œuvre par la MRC d'un programme ISÉ auprès des municipalités locales.	Municipalités locales / MRC	2016 à 2020	Mesure réalisée en partie.  La promotion de la valorisation des boues n'a pas été réalisée. Par contre les municipalités le font automatiquement.  La MRC a demandé aux municipalités les quantités traitées.
			Demander aux municipalités de déposer à la MRC un rapport sur le suivi de la qualité des boues municipales vidangées et sur les quantités valorisées afin de produire un bilan régional.			

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
<b>ORIENTATION 4 : FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD</b>					
4.1	Évaluer la possibilité de standardiser les dépôts de collecte dans chacune des municipalités de la MRC	Encadrement	Municipalités locales / MRC	2017	Mesure réalisée en partie.  Les municipalités de Saint-Michel et de Saint-Rémi utilisent des conteneurs pour la récupération du carton.
				2017 à 2020	
				En cours	
4.2	Favoriser la réutilisation et la valorisation des encombrants	Encadrement	Municipalités locales	2017	Mesure non réalisée

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
4.3	Favoriser le recyclage et la valorisation des résidus de CRD	Encadrement/ Réglementation	Évaluer la possibilité d'exiger de tous les demandeurs de permis de construction, de rénovation ou de démolition, soit un plan de gestion des matières résiduelles ou de les obliger à acheminer leurs résidus dans un centre de valorisation et exiger une reddition de compte auprès de la municipalité locale.	Municipalités locales	2017	Mesure non réalisée
			Acheminer à des infrastructures de valorisation ou de recyclage les résidus de béton, de brique et d'asphalte générés lors de travaux de voirie et de CRD lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments municipaux.			

## Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.**

Nom de la MR : MRC des Jardins-de-Napierville

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <a href="https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Nombre total d'unités d'occupation ( 5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires			Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles uniquement végétales		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)		
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA))		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
68005	Saint-Bernard-de-Lacolle (P)	1074	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68010	Hemmingford (VL)	276	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68015	Hemmingford (CT)	783	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68020	Sainte-Clotilde ((M) - Montérégie)	890	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68025	Saint-Patrice-de-Sherrington (M)	903	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68030	Napierville (M)	1575	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68035	Saint-Cyprien-de-Napierville (M)	719	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68045	Saint-Édouard ((M) - Montérégie)	555	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68040	Saint-Jacques-le-Mineur (M)	703	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68050	Saint-Michel ((P) - Montérégie)	1019	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
68055	Saint-Rémi (Ville - Montérégie)	2977	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				2				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

Nom du répondant : Nicole Inkel

Fonction : Directrice Générale

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Nicole Inkel  
Signature

12 avril 2018  
Date